



Lettre de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron

Edito

Amis chasseurs le savez-vous, il n'y a plus de nuisibles. Certains affirment même avoir vu la martre, le putois, le corbeau, le blaireau, le renard... et la belette danser sous la pleine lune avec le lièvre, le lapin, le faisan et la bécasse... Toutes ces gentilles bêtes que nous avions tort de considérer comme néfastes et que nous appelions nuisibles sont devenues par la grâce du législateur nécessaires à l'équilibre biologique. Vous me direz que ce n'est là qu'une aimable variation terminologique, et vous n'avez pas tort mais je crois à l'importance des mots. La nouvelle loi biodiversité qui a accouché de cette fumeuse appellation enfoncé un peu plus le clou de la bien pensance écolo-bobo dans un monde sauvage ou tout le monde il est gentil sauf le chasseur, bien entendu.

L'intégrisme que traduit cette novlangue un peu bêtasse (en privé, je dirai couillonne) abouti à des excès qui désespèrent les vrais défenseurs du monde sauvage que nous sommes. Nous avons l'impression qu'on cherche à sanctifier tout ce qui em..... le chasseur. Il va sans dire que la connaissance de la nature de ces grands technocrates, bien à l'abri dans leurs bureaux climatisés, ne vaut pas un centième de celle du piégeur aveyronnais qui court les sentiers tous les jours à l'aube.

Aux Etats-Unis des personnalités très people n'hésitent pas à se proclamer chasseurs du genre « je traque, je tue et je mange »... philosophie qui est la nôtre. Et pendant ce temps on nous chicane dix jours de chasse aux oies que les Néerlandais attendent pour les gazer.

Et que dire des protections absurdes dictées par la sacro-sainte convention de Berne ? Nous n'étions pas heureux dans notre beau pays avant le lynx, le loup et l'ours ? Aujourd'hui les bergers baissent les bras et demain les Pyrénées seront peu sûres pour les randonneurs. Où est passée notre conception ancestrale judéo-chrétienne qui placait l'homme au centre de la nature lui laissant le soin et la responsabilité de la protéger mais aussi de l'aménager à son profit. La gestion de la chasse avec ses régulations opportunes s'inscrivait dans cette éthique.

Vous avez dit « conception ancestrale judéo-chrétienne » ?
Quel ringard vous faites...

J.R.



Si vous souhaitez être informé par mail et recevoir notre prochaine newsletter pensez à fournir votre adresse mail à la Fédération, soit en téléphonant au **05 65 73 57 20** soit par mail **fdc12@chasseurdefrance.com**

Juin 2015

| n°35

SOMMAIRE

P. 2 : Rapport de Gestion

P. 3 à 7 : Rapport moral

P. 8 : Budget prévisionnel

P. 9 : Prix des adhésions

P. 10 : Offres promotionnelles

P. 11 à 13 : Dates d'ouverture et de fermetures

P. 14 à 15 : Rapport d'activité

P. 16 : Intervention de Christian Lagallice, AGPPAA

P. 17 : Autorisation d'agrainnage. À lire

P. 18 à 19 : Convention de partenariat FDC12-DASEN

P. 20 : Fernand Arragon nous a quitté. Brèves

Dossier technique : Compte rendu de l'AG



Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Aveyron

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

9 rue de Rome - Bourran BP 711

12007 Rodez cedex

Tél. 05 65 73 57 20

e.mail : fdc12@chasseurdefrance.com

Annexe Millau : Toute l'année :
les vendredis matins de 9h à 12h.

Uniquement Juillet et Août :
les vendredis de 9h à 12h et 14h à 17h

Ancienne usine COMBES
Rue de la Menuiserie 12100 Millau
Tél. 05 65 61 64 92

Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron du 11 avril 2015

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2014 par J-Pierre AUTHIER

1.1 Événements importants survenus pendant l'exercice

➤ Le **compte Gestion des dégâts** est bénéficiaire de : **59.135 €**

Charges : 394.784 €	Produits : 453.919 €
----------------------------	-----------------------------

1.2 Résultats économiques et financiers

Le chiffre d'affaires (y compris Timbre fédéral et affiliations) est de **1.720.679 €**, dont :



- Vente de marchandises : **83.635 €**
- Produits participation section dégâts : **316.315 €**
- Prestations de services : **90.563 €**
- Timbre fédéral affiliation : **1.230.165 €**

Le total des **Produits d'exploitation** ressort à **2.145.988 €** contre **2.145.988 €** pour l'exercice précédent, soit une diminution de **-9,83%**.

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à **2.104.526 €**.

Salaires et charges :	804.781 €	Indemnisation dégâts :	112.674 €
Charges externes :	701.092 €	Achats de marchandises :	89.528 €
Autres charges :	217.603 €	Impôts et taxes :	59.699 €
Dotation amortissements :	86.020 €		

Le **résultat d'exploitation** est de **-169.806 €** contre **44.821 €** pour l'exercice précédent.

Compte tenu des résultats financiers et du résultat exceptionnel de **-19.314 €**, le résultat de l'exercice se solde par une **insuffisance** de **187.148 €**.

Le bilan ressortait au 30 Juin 2014 à **2.738.335 €**.

1.3 Affectation des résultats

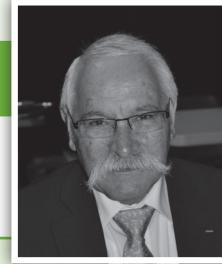
➤ Il est décidé d'affecter l'insuffisance de l'exercice de la Fédération s'élevant à **187.148 €** de la manière suivante :

- La perte de la section générale de **246.283,23 €** au report à nouveau
- Excédent section dégâts de **59.135,20 €** en réserve dégâts
- Les **placements à long terme** sont passés de **1.817.032 €** à **1.797.809 €**
- Les **provisions pour retraite** s'élèvent à **181.619 €**

Le rapport de gestion et les conclusions du Commissaire aux Comptes sont approuvés

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Avant le rapport moral proprement dit de l'activité de la FDC12, le Président GOMBERT, a, selon l'usage, fait état de la situation au plan national et régional.



AU PLAN NATIONAL

Dans son discours à l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale, le Président BAUDIN a insisté sur quelques points fondamentaux pour l'avenir de notre activité. En effet le rôle de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) est en premier lieu de porter aide et assistance aux Fédérations Départementales mais aussi d'anticiper sur une évolution des lois en s'appuyant sur des études scientifiques et un lobbying politique permanent.

Autant que le climat, la Biodiversité est devenue une préoccupation mondiale, avec, en France, la mise en place de la Fondation pour la recherche sur la Biodiversité, l'Observatoire National sur la Biodiversité... **LA LOI BIODIVERSITÉ** prévoit la création d'une **Agence** destinée à fédérer, ou réunir en les absorbant, l'ensemble des organismes intervenant dans la nature (forêt, eau, etc...). Pour l'instant l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) échappe au regroupement. Jusqu'à quand ? Bien entendu, nous redoutons cette dilution dans un organisme où nous serions très minoritaires. Nous refusons le consensus politiquement correct pour proclamer notre différence.

La chasse a heureusement tiré profit de la **LOI D'AVENIR AGRICOLE** pour affirmer sa place dans les structures agricoles, forestières et sanitaires (Conseil de l'ONF, SAFER, Commissions d'Espaces naturels, etc...). Il nous appartiendra d'être vigilants aux conséquences des nouvelles régions, aboutissant à de nouvelles entités administratives et de nouveaux schémas régionaux.

Au-delà de la stricte évolution législative et de ses conséquences administratives, se font jour dans le monde des **nouveaux concepts environnementaux** impliquant une place prépondérante de l'homme dans la nature. Certaines de ces tendances nous sont favorables, en adéquation avec notre gestion des écosystèmes qui consiste à protéger, gérer mais aussi **tirer parti des ressources**.

Nos adversaires sont encore très puissants mais idéologiquement obsolètes. Ainsi, la Convention de Berne définissant les espèces strictement protégées est de plus en plus contestée lorsqu'elle sacrifie le loup.



Nous devrons faire valoir la dimension culturelle et patrimoniale de la chasse en particulier dans les dérogations à la directive « oiseaux » afin de maintenir et pérenniser des traditions localement fortes. Hélas, la disparition programmée des tendelles et des gluaux est une négation de la culture cynégétique traditionnelle.

Certains concepts nouveaux comme « le pré-judice écologique », la reconnaissance de « l'éco-cide » vont occuper longuement de nombreux juristes nationaux et internationaux. Il en est de même pour la motion de « zéro perte nette » dans la Loi Biodiversité.

Les mots ont beaucoup d'importance. Le remplacement d'**ESPÈCE NUISIBLE** par **NÉCESSAIRE À L'ÉQUILIBRE BILOGIQUE** n'est pas anodin.

L'ANIMAL ÊTRE SENSIBLE fait aussi son entrée dans le code civil. Pour l'instant, la chasse n'est pas concernée mais l'idée fait son chemin. Dans certains pays notre éthique vis-à-vis de la nature a de nouveaux adeptes et aux

USA, par exemple, des personnalités dont on ne peut mettre en doute le haut niveau intellectuel affichent leur bonheur d'être chasseurs.

Le bouleversement des structures s'intéressant à la nature n'est pas seulement administratif ou politique, il est la conséquence d'une nouvelle approche de la gestion de la

nature. Désormais, on s'intéresse non seulement aux espèces animales mais également au milieu où elles vivent. On découvre, en fait, que les sols artificialisés ne font plus partie de la nature ! Mais attention, le plomb de nos cartouches et de nos balles pourrait, en conséquence, être contesté

La chasse s'inscrit tout naturellement dans la notion de gestion durable ce qui implique à la fois modération mais aussi intervention sur les milieux et régulation de certaines espèces envahissantes aujourd'hui strictement protégées.

Dans le monde, plusieurs types de gestion de la vie sauvage s'opposent. A prospéré dans notre pays une écologie radicale qui bannit toute intervention de l'homme y compris lorsque l'animal est nocif pour l'homme. Malgré son influence elle n'a pas gommé la gestion étatique qui fait de l'Etat le garant des équilibres naturels. Dans les pays anglo-saxons l'écologie libérale à l'américaine fait du propriétaire le garant des ressources.

Nous affirmons que l'on ne protège pas ce que l'on ne valorise pas, c'est pourquoi la chasse contribue positivement à la conservation des écosystèmes.

LA CHASSE DE DEMAIN doit saisir les opportunités qui s'offrent à elle. Certes, le nombre de chasseurs décroît, conséquence de la pyramide des âges mais la chasse séduit de plus en plus (plus 37 % de candidats au permis de chasse entre 2007 et 2014). Il devient politiquement correct d'être chasseur. Et l'UNESCO reconnaît la dimension culturelle et patrimoniale de la chasse.

Les réseaux sociaux sont opportunément utilisés par les chasseurs et constituent une vitrine favorable.



Si nous sommes capables d'anticiper sur les réformes et de nous autogérer, nous pouvons être optimistes pour l'avenir de la chasse.

AU PLAN RÉGIONAL



Désormais, la Région cynégétique fonctionne sous forme de Commissions paritaires associant élus et salariés.

Compte tenu des problèmes financiers rencontrés par la Région Midi-Pyrénées, Monsieur MALVY, le Président, a informé la Fédération Régionale que les crédits envisagés seraient réduits (y compris pour les opérations en cours) et supprimés pour tout nouveau dossier. Suite à la réaction des 8 Fédérations Départementales, les dossiers en cours seront honorés comme initialement prévu (Causse Comtal, PROBIOR...). Nous nous sommes rapprochés des pêcheurs pour avoir plus de poids. La réforme territoriale avec fusion Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon pourrait nous être favorable, compte tenu de l'accueil qu'ont les chasseurs du côté de Montpellier où ils sont considérés, ainsi que les pêcheurs, comme des aménageurs et gestionnaires de l'espace rural. Notion qui ne semble pas faire recette au Conseil Régional Midi-Pyrénées.

La Fédération Nationale des Chasseurs travaille avec les Fédérations Régionales pour se préparer aux fusions et faire en sorte que les fédérations Régionales aient une influence accrue auprès des pouvoirs publics.

➤ **Les premiers contacts avec l'ONF (Office National de la Forêt) pour les locations à venir (2016) ont eu lieu sous l'égide de la Fédération Régionale. Un protocole a été établi.**

- La négociation sera départementale,
- La relocation sera axée sur l'équilibre forêt/gibier,
- Les chasseurs locaux seront prioritaires.

➤ Appuyés par la Fédération Régionale, nous avons passé **une convention pour l'aménagement cynégétique sous les lignes haute tension**.

Avec la Région, nous prendrons position pour être gestionnaires du Grand Gibier dans le nouveau **Parc Naturel Régional de l'Aubrac** en relation avec nos homologues de Lozère et du Cantal qui sont comme nous concernés.



AU PLAN DÉPARTEMENTAL

Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, élaboré en concertation avec le monde agricole et les partenaires intervenant dans la nature, est désormais en application après signature du Préfet.

LE GRAND GIBIER, se porte bien, malgré une mortalité anormale et inexpliquée du **Chevreuil** dans l'Est du Département. Les **Grands Cervidés** s'implantent de plus en plus dans les zones non gérées où ils sont indésirables. Des facilités sont données aux chasseurs pour limiter cette expansion, sous forme de bracelets adéquats. Le **Sanglier** pose de grands problèmes en ce début d'année avec une augmentation importante des dossiers d'indemnisation. Le tableau de la saison écoulée (7.950 pièces) est un record absolu. Il faut espérer qu'il aura une influence sur l'avenir « il faut réagir vite et identifier l'origine des surdensités » a dit Michel GOMBERT. La baisse du nombre de chasseurs doit inciter à regrouper les territoires afin d'exercer une meilleure pression de chasse. **Le nombre de dossier d'indemnisation laisse supposer que certaines équipes ont surestimé la capacité d'accueil des territoires.**

Arrive de l'Est une nouvelle forme de **peste porcine** qui serait catastrophique en cas de densité excessive.

Le Président a félicité les chasseurs pour leur implication à la sécurité.

En France, le nombre d'accidents a baissé de façon significative, c'est le meilleur résultat depuis 15 ans. Il y a tout de même eu 114 accidents dont 16 mortels, ce qui est beaucoup trop.



LE PETIT GIBIER fait toujours l'objet d'une politique d'aide et d'assistance technique de la part de la Fédération.

- Les densités de **Lièvres** sont convenables, particulièrement dans les territoires gérés. Un soutien sera apporté aux Sociétés s'engageant dans une gestion stricte.
- Le **Lapin** est le grand absent. Après des années d'abondance, particulièrement sur le Causse, il a été victime des maladies habituelles.
- Le **Faisan** fait l'objet d'une expérimentation sur Luc-Flavin. Avec, pour l'instant, des résultats encourageants.
- La **Perdrix rouge**, absente naturellement sur l'essentiel du territoire, est toujours gérée, dans le Camarès, par un programme PROBIOR en faveur de la biodiversité ordinaire. A défaut d'une réussite totale, les lâchers de perdreaux génétiquement purs ont abouti à l'implantation d'une souche authentique.

LE GIBIER MIGRATEUR a connu, la saison passée, des fortunes diverses. Peu de **Cailles** sur le Lévézou et le Larzac, des **Bécassines** précoces et une population de **Bécasses** très inégalement réparties. Les **Grives**, présentes au début, ont été absentes une bonne partie de la saison.

Concernant les **NUISIBLES**, nombreux, une déclaration des dégâts est indispensable pour justifier et donc maintenir le classement. Les **Corvidés** sont responsables d'une grosse prédatation. Des stages seront organisés sur les méthodes de capture et de régulation à tir.



Le Président GOMBERT a terminé son rapport moral en insistant sur l'intérêt du nouveau **CENTRE DE FORMATION, D'INFORMATION ET D'EXPÉRIMENTATION DE LA GACHOUNE**. Améliorant considérablement les conditions de formation au permis, ainsi que celles de l'examen. Il s'agit d'un parcours sécurisé, modernisé et accessible aux handicapés. Des sentiers de piégeage et des parcours pédagogiques à destination, en particulier des scolaires, sont en cours de réalisation. Cet outil était indispensable aux chasseurs.

Un film a été diffusé à la fin de l'intervention du Président GOMBERT montrant les différents aménagements effectués pour le centre de formation au permis de chasser





BUDGET PRÉVISIONNEL 2015-2016

Budget prévisionnel 2015-2016 - Secteur général

Intitulés	Prévisions
Achats	105.520 €
Locations-Entretiens-Assurances-Documentations	136.760 €
Honoraires-Publications-Déplacements-Télécom-Cotisations	284.540 €
Frais Causse Comtal	142.600 €
Impôts et taxes	45.810 €
Charges de personnel	753.300 €
Subventions versées par la FDC	133.290 €
Amortissements- Provisions- Charges financières	81.830 €
TOTAL DES CHARGES	1.695.270 €
Production vendue	66.350 €
Subventions Causse Comtal + EDUCHASNAT + Agrifaune	118.000 €
Mise à disposition Personnel	92.000 €
Autres produits de gestion courante	15.000 €
Produits financiers	20.000 €
Adhésions territoriales	108.000 €
Contrat services complémentaires	15.000 €
Timbres fédéraux	1.153.065 €
Subvention Etat / Validation	47.080 €
Frais dossier + Poste GU	21.400 €
Assurances Guichet Unique	9.000 €
Produits exceptionnels - Transferts de Charges	33.440 €
TOTAL DES PRODUITS	1.698.335 €
RESULTAT	+ 3.065 €

Budget prévisionnel 2015-2016 - Secteur dégâts

Intitulés	Prévisions
Achats	50.260 €
Indemnisations dégâts	130.000 €
Frais expertises extérieures	17.000 €
Local°-Entretiens-Assurance-Documentation	27.450 €
Impôts et taxes	9.520 €
Charges de personnel	111.070 €
Subventions versées par la FDC	21.430 €
Amortissements et provisions	4.770 €
Honoraires-Publications-Déplacements-Télécom-Cotisations	6.580 €
TOTAL CHARGES DEGATS	378.080 €
Timbres sangliers	62.010 €
Plan de chasse grand gibier	191.890 €
Ventes protection Cultures	31.500 €
Subvention d'exploitation TNGG (FNC)	56.000 €
Cotisation proportionnelle aux dégâts	35.670 €
Produits de cession d'immobilière corporelles	1.710 €
TOTAL RECETTES DEGATS	378.780 €
RESULTAT	+ 700 €

Participation Plan de Chasse Grand Gibier et marquage

	Prix		Prix
CEF	80 €	CHI	16 €
JCB	40 €	MOF	30 €
CEM 1	80 €	MOJ	20 €
CEM 2	120 €	MOM	50 €
CHI Tir Eté	16 €		

CEI : 10 € + complément en fonction de la classe d'âge prélevée **au retour** de la carte de prélèvement.



Le Budget prévisionnel est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale

PRIX DES ADHÉSIONS

Adhésion chasseur : 97 € + 2 € frais de routage ou de transformation de permis initial

Adhésion temporaire : 48,50 € pour 9 jours consécutifs 24,50€ pour 3 jours

Cotisation sanglier : 6€ (3€ pour 3 et 9 jours)

Adhésion territoriale	
Identique depuis 2003	200 €
Contrat service complémentaire (garderie, service juridique)	75 €
Supplément pour territoires n'accueillant ni jeunes chasseurs ni chasseurs extérieurs	100 €

L'aide à la location domaniale sera de 15 % au lieu de 25 % et complétée par une participation des chasseurs aveyronnais sous forme :

- D'adhésion annuelle
- D'adhésion journalière
- Autre formule souhaitée par la Sté

Contributions dégâts sangliers par adhérent territorial / dégâts indemnisés au territoire

0 € à 100 €	Forfait 20 € minimum
de 101 € à 2 000 €	25 %
de 2 001 € à 2 500 €	500 €
de 2 501 € à 3 500 €	625 €
de 3 501 € à 4 000 €	875 €
de 4 001 € à 5 000 €	1 000 €
de 5 001 € à 6 000 €	1 100 €
de 6 001 € à 7 000 €	1 200 €
+ de 7 000 €	1 300 €

Noter que la journée supplémentaire pour pose de clôture est facturée 50 € par jour et par Agent.

Vente assurance renouvelée :

Lors de la validation, il est proposé la vente de l'assurance Responsabilité Civile de base GAN au prix de 19 €.

L'attestation sera imprimée sur le document de validation du permis.

Pour ceux qui le souhaitent, une extension des garanties pourra se faire directement auprès de la Compagnie (chien, arme, etc...)

LES PIÈGES seront vendus aux Associations adhérentes au prix d'achat, y compris frais de gestion (port, frais de gestion de stocks...).

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale

OFFRES PROMOTIONNELLES SAISON 2015-2016

**Les offres sont reconduites
dans les conditions suivantes :**

Mesure Nationale

➤ Nouveaux chasseurs

- Cotisation fédérale identique sur tout le territoire national (**30 €**)
- **50 %** sur la redevance cynégétique départementale
- Timbre national Grand Gibier à **1 €**

*Cette validation départementale
aura une valeur Nationale.*



Mesures Départementales

➤ Pour les chasseurs de moins de 20 ans ayant déjà validé pour la première fois en 2014-2015 le permis en Aveyron :

- **48,50 €** correspondant à 50 % de l'adhésion chasseur du département de l'Aveyron pour les validations départementales et bi-départementales
- **47,50 €** correspondant à 50 % de l'adhésion pour les validations nationales pour le Département de l'Aveyron. Pas de réduction pour la contribution sanglier, aucune réduction pour les validations temporaires.

➤ Pour les Sociétés : accueil d'un **nouveau permis gratuitement la 1^{ère} année**, jeune ou adulte, ou un jeune de moins de 20 ans **la 2^{ème} année**.

Subvention de **50 € par jeune**.

➤ L'opération parrainage se poursuit. Le parrain doit avoir validé son permis la saison précédente, le parrainé ne doit pas avoir validé son permis lors des 3 dernières saisons pour le Département de l'Aveyron.

Ils recevront tous les deux 48,50 € pour les validations départementales et bi-départementales pour le département de l'Aveyron et **47,50 €** pour les validations Nationales pour le Département de l'Aveyron.

Recrutement de chasseurs opération renouvelée (uniquement en Aveyron)

Sociétés de chasse, prospectez parmi les anciens chasseurs ceux qui sont susceptibles de valider un permis après 3 ans d'arrêt et parrainez-les pour qu'ils bénéficient de 48,50 € pour une validation départementale et 47,50 € pour une validation d'un permis national.

Vous recevrez 60 € par chasseur.

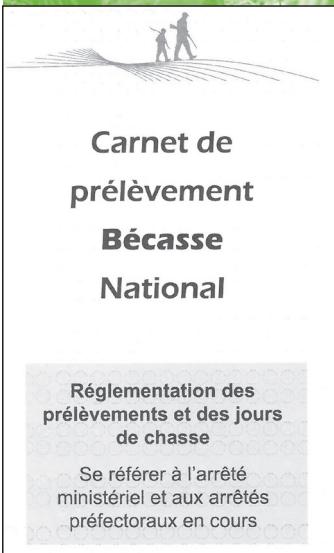
**Les offres promotionnelles sont approuvées
à l'unanimité par l'Assemblée Générale**

DATES D'OUVERTURES ET DE CLÔTURES

Conditions de chasse

Ouverture générale : Dimanche 13 septembre 2015 à 7h00
Clôture générale : 29 février 2016 au soir

Tous les détails, espèce par espèce se trouvent dans le document joint à la validation du permis de chasser.



Plus de CPU - Nouvelle carte bécasse

LAPIN	13 septembre 2015 au 31 janvier 2016
LIÈVRE HORS PLAN DE CHASSE	27 septembre 2015 au 6 décembre 2015 Pour les Société qui imposent un PMA, possibilité d'avoir des CPU à prix coutant auprès de la Fédération. Le C.P.U n'est plus à renseigner sur place.
LIÈVRE EN PLAN DE CHASSE	11 octobre 2015 au 6 décembre 2015
PERDRIX ROUGE	13 septembre 2015 au 6 décembre 2015 Suppression du PMA. Pour les Société qui imposent un PMA, possibilité d'avoir des CPU à prix coutant auprès de la Fédération. Le C.P.U n'est plus à renseigner sur place.
PERDRIX GRISE ET FAISAN	13 septembre 2015 au 31 janvier 2016
GIBIER D'EAU	13 septembre 2015 au 31 janvier 2016
GRIVES	13 septembre 2015 au 31 janvier 2016
COLOMBIDÉS	13 septembre 2015 au 31 janvier 2016
BECS DROITS	- 13 septembre 2015 au 31 janvier 2016 : Chasse au poste matérialisé les mardis-jeudis et vendredis jusqu'au 31 janvier 2016 au soir. - Du 1 ^{er} février 2016 au 29 février 2016 : Possibilité de tir à poste fixe tous les jours. Les appellants vivants et artificiels ou les formes sont autorisés
BÉCASSE	13 septembre 2015 au 31 janvier 2016 PMA : 2/jour – 30/an. Carte de prélèvement à renseigner sur place et marquage obligatoire par languette adhésive Pour la Bécasse le retour de la carte de prélèvement est obligatoire

RENARDS

- 13 septembre 2015 au 31 janvier 2016
 - Chasse en battue et à l'approche dans le cadre de l'exécution du plan de chasse du grand gibier ou chasse du sanglier aux mêmes conditions
 - Chasse en battue samedi, dimanche, lundi, mercredi spécifique au renard avec carnet de battue
 - Chasse par tir à plomb à l'approche ou affût samedi, dimanche lundi, mercredi
- Du 1^{er} février 2016 au 29 février 2016 : la chasse du renard sera pratiquée exclusivement en battues aux conditions fixées dans l'arrêté.



GRAND GIBIER	Ouverture à l'approche	Ouverture en battues	Clôture
GRANDS CERVIDÉS CERFS ET BICHES + SIKA	du 13/09/2015 au matin au 09/10/2015 au soir (tir individuel, approche affût uniquement)	Samedi 10/10/2015 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	31/01/2016 au soir
CHEVREUILS ET DAIMS	Tir des brocards et Daims à partir du 1/06/2015 (*) au 12/09/2015 au matin	13/09/2015 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	31/01/2016 au soir
MOUFLONS	1/09/2015 (*) au matin au 12/09/2015 (tir individuel, approche affût uniquement)	13/09/2015 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	31/01/2016 au soir

(*) pour les détenteurs d'autorisations individuelles



LIMITATION DES JOURS DE CHASSE POUR TOUTE LA SAISON JUSQU'AU 29 FÉVRIER 2016 :

La chasse est suspendue 3 jours par semaine : mardi, jeudi et vendredi sauf :

- Jours fériés
- Plan de chasse et renard
- Gibier d'eau, turdidés et becs droit à l'affût matérialisé

Les conditions de chasse pour la petite vènerie et la vènerie sous terre sont soumises à Arrêté Ministériel.

SANGLIERS

➤ 1^{er} juin 2015 – 13 septembre 2015

Uniquement approche – affût avec autorisation préfectorale après constat de dégâts

➤ 15 août 2015 – 12 septembre 2015

Sur **décision de l'Unité de Gestion**, battue uniquement (choix des jours autorisés sur les 4, nombre de battues et feuillet obligatoirement signé par les 2 représentants agricole et cynégétique)

➤ 13 septembre 2015 – 3 janvier 2016

Chasse autorisée à l'approche, à l'affût et en battues selon Arrêté préfectoral

➤ Pour une simplification de la réglementation, il sera possible :

- ➔ Soit de fermer au **3 janvier 2016 au soir**
- ➔ Soit de fermer le **31 janvier 2016 au soir**

Possibilité de fixer un nombre de battues sans choix des jours, laissant les 4 jours autorisés, ou possibilité de limiter les jours par semaine ce qui ne semble pas être la solution pour répondre à la problématique dégâts

➤ En février :

L'Unité de gestion pourra en cas de dégâts ou de surpopulation fixer un nombre de jours qui pourront s'effectuer un des 4 jours de chasse autorisé au choix.

CHASSE AUTORISÉE EN TEMPS DE NEIGE AVEC RESTRICTIONS.

- Nombre de participants supérieur ou égal à 10 (comme le week-end)
- Conditions de neige à noter sur carnet de battue
- **PMA de 3 sangliers/jour (poids, sexe à noter sur carnet).**

**SUPERFICIE MINIMALE D'UN SEUL
TENANT À 200 HA MAINTENUE POUR
L'OBTENTION D'UN CARNET DE BATTUE
POUR LA CHASSE AU SANGLIER**

Pour les territoires inférieurs à 200 Ha le tir d'affût et d'approche aux conditions prévues sera possible et le droit de chasse du sanglier en chasse collective ne pourra être cédé qu'à un territoire attenant.



**Le tir à balle est interdit
sur les territoires
d'une superficie < 20 Ha**

**Les propositions de dates d'ouvertures
et de fermetures sont adoptées**



RAPPORT D'ACTIVITE 2012-2013

ADHERENTS TERRITORIAUX: 547

Arrondissements	Adhérents
Secteur Grands Causses	189
Secteur Ségala Palanges	165
Secteur Bas Quercy	122
Secteur Aubrac Vallée du Lot	71

ASSOCIATIONS COMMUNALES DE CHASSE AGREEES (A.C.C.A.)

59 A.C.C.A. pour 2013-2014

Une nouvelle ACCA a été créée cette année :
CAMPUC

Il a été validé **12 464 permis en 2013/2014**

contre 12.768 en 2012/2013,

soit une baisse de 2,38 %

Années	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Timbres	13 792	13 541	13 252	13 084	12 768	12 464



COTISATIONS SANGLIER : 10 699 en 2013/2014

contre 10 954 en 2012/2013, (soit - 2,33 %)

Pas de timbre sanglier pour validation nationale : 501 validations nationales dont 407 avec timbre national grand gibier + 189 nouveaux chasseurs avec le timbre national grand gibier.

À compter de 2012/2013 les nouveaux chasseurs valident un national à prix réduit donc plus de timbre sanglier. En 2011/2012 nous avions 186 timbres sangliers pour les nouveaux chasseurs.

Le pourcentage de chasseurs de sangliers et de grand gibier est de 90,62 % contre 90,44 % en 2012/2013.

Années	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Sangliers tués	6 448	6 930	7 415	6 823	7 604	7 950

DEGATS DE GRAND GIBIER du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

- Indemnisation dégâts : 112 664 € contre 162 982 € en 2012/2013
- Frais Estimateurs et préventions : 155 737 € contre 142 247 € en 2012/2013
- **268 411 € Soit - 12,06 %**

ETAT DES ESPECES NUISIBLES DETRUITES

ESPECES	Renard	Marte	Fouine	Ragondin	Rat Musqué	Corneille	Pie
Louvetiers	903	35	38	239	43	103	199
Vènerie sous terre	740	-	-	0	-	-	-
Agents de l'O.N.F.	17	5	0	0	0	0	0
Piègeurs Gardes	4178	752	477	2868	163	1115	5021
Particuliers						66	26
TOTAL 2014	5838	792	515	3107	206	1284	5246
TOTAL 2013	5785	642	572	2706	122	1324	3692
TOTAL 2012	5798	856	629	3604	419	1135	4793
TOTAL 2011	5523	850	470	2635	219	1534	3992

PLAN DE CHASSE LIEVRE

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Superficies	300.279	298.299	317.246	292.202	297.917
Nbre de lièvres attribués	8.748	7.889	8.029	7.469	7.080
Nbre de lièvres affectés	6.465	6.587	6.140	6.178	5.692
Lièvres prélevés	2.990	3.203	2.991	2.637	2.814
% (affectés et prélevés)	46,25 %	48,63 %	48,71 %	42,68 %	49,44 %



PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

CERFS ET BICHES	Attribués	Réalisés	Pourcentage
Cerfs adultes CEM1	89	74	83 %
Biches adultes	235	183	78 %
Jeunes	205	154	75 %
Cerfs indéterminés	321	153	48 %
TOTAL	850	564	66 %



CHEVREUILS	Attribués	Réalisés	Pourcentage
TOTAL	8.193	7.262	89 %

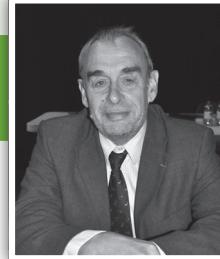


MOUFLONS	Attribués	Réalisés	Pourcentage
Mouflons femelles	25	25	100 %
Mouflons mâles	26	25	96 %
Mouflons jeunes	22	12	54 %
Mouflons indéterminés	20	12	60 %
TOTAL	93	74	79 %



INTERVENTION DE CHRISTIAN LAGALICE à l'Assemblée Générale

Président de la Fédération des Chasseurs du Jura,
Christian LAGALICE est également Président de l'Association
Nationale des Fédérations Départementales à ACCA



Les ACCA (Associations Communales de Chasse Agrées) ont été créées par la Loi Verdeille afin de préserver et si possible développer la chasse populaire. Au-delà de ce rôle auprès des chasseurs elles sont à même de gérer convenablement les écosystèmes par des acteurs de terrain. Leur fonctionnement apporte la preuve que les chasseurs sont les meilleurs acteurs dans ce domaine.

Quatre thèmes ont été développés, en faveur des ACCA :

1. Comprendre la nécessité d'ouvrir la chasse vers l'extérieur aux non propriétaires-non-résidents,
2. Assurer un rôle social grâce au lien qui s'établit entre acteurs-chasseurs d'origines et de provenances différentes. Grâce aussi aux actions de pédagogie cynégétique envers les membres entrant dans l'Association.
3. Confirmer le rôle fondamental de la gestion basée sur le volontariat. Avec, tous les ans des centaines de milliers d'heures employées à améliorer les écosystèmes.
4. Tendre vers la constitution d'Associations Intercommunales qui par augmentation des surfaces et harmonisation des règlements s'avèrent nettement plus efficaces que les meilleures actions isolées.

En conclusion, le Président LAGALICE a rappelé que si nous avons des droits, ils peuvent être remis en cause. La gestion des territoires et de la faune sauvage sont les seuls garants de la pérennité des ACCA. **Il faut que les chasseurs défendent leurs droits sans oublier qu'ils ont aussi des devoirs.**

QUELQUES PRÉCISIONS :

Il y a en Aveyron 59 ACCA. Le Président LAGALICE préside une Fédération où toutes les Sociétés Communales et Intercommunales sont en ACCA, ce qui, à son avis est d'un grand confort de gestion et gomme une grande partie des causes de conflit. Chez nous, il a souvent été question de faire passer le Département en ACCA obligatoire, comme c'est le cas pour le Jura en particulier. Pour cela, il faut une succession de votes et accords avant la signature Préfectorale (Chambre d'Agriculture, DDT, etc...). Bien entendu il faut aussi convoquer une Assemblée Générale de la Fédération. Rappelons que tout territoire en ACCA englobe toutes les surfaces inférieures à un nombre d'hectares définis en concertation qui est généralement de 20 hectares. Toute opposition doit s'appuyer sur des causes idéologiques effectives par exemple objection de conscience.

AGPPAA

L'Assemblée Générale de l'AGPPAA s'est déroulée le 17 mai dernier à Luc-La Primaube. Le Président Michel FRICOU a commenté son rapport moral qui cette année fête les 20 ans de la création de l'Association.

L'Association comprend 69 gardes particuliers, 151 gardes et piégeurs et 340 piégeurs pour un total de 550 adhérents.

Le rapport financier laisse apparaître un bilan équilibré. Le rapport d'activité est présenté comme suit : renards (4178), martres (752), fouines (477), ragondins (2868), rats musqués (163), corneilles (1115), pies (5021).

Les travaux se terminaient par les médailles des plus méritants : Claude CAMPREDON, Albert MAVIEL, Maurice SICHI.

AUTORISATION D'AGRAINNAGE AU GRAND GIBIER

EXTRAIT DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE

La gestion du Grand Gibier passe par la recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. La création des Unités de Gestion doit permettre cet échange indispensable avec les professionnels, mais, permet aussi de communiquer sur notre loisir.

Le chasseur doit faire preuve de responsabilité et collaborer à la recherche de cet équilibre. Pour ce faire, l'agrainage dissuasif en période critique est un moyen d'y arriver s'il est exécuté sous ces conditions.

MAINTIEN DES CONDITIONS DE L'AGRAINAGE DISSUASIF :

- De la fermeture de l'espèce par UG au 15/10,
- Rappel : agrainage mobile et non fixe (sauf autorisation),
- A + de 300m de toute culture annuelle,

Déclaration accompagnée de l'autorisation du propriétaire du terrain ou du détenteur du droit de chasse, où sera réalisé l'agrainage + carte au 1/25.000^e à la Fédération uniquement qui avisera le Service Départemental de Garderie.

Vous pouvez demander cette déclaration à la FDC12 ou la télécharger directement sur notre site Internet : www.chasse-nature-midi-pyrenees.fr/aveyron/



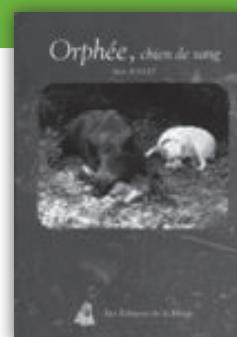
AUTORISATION D'AGRAINNAGE DU GRAND GIBIER			
Coordonnées Société de Chasse			
Nom de la Société	Prénom du Président		
Spécie concernée			
<input type="checkbox"/> Sanglier	<input type="checkbox"/> Chevreuil	<input type="checkbox"/> Cerf	<input type="checkbox"/> Autre
Propriétaire de la (les) parcelle(s) où l'agrainage sera effectué			
Nom	Prénom	Signature du propriétaire	
Numéro cadastral de la(s) parcelle(s)			
Section	Numéro	Section	Numéro
Section	Numéro	Section	Numéro
Section	Numéro	Section	Numéro
Autorise l'agrainage limité ou fixe (*) du _____ au _____ (période maximale prévue par le SGDC2 de la fermeture de l'espèce par Unité de gestion au 15/10).			
Fait à _____ le _____			
Signature du Président de la Société			
(*) Ce type d'agrainage étant soumis à accord de la FDC22, le refus sera signifié sous 15 jours à réception de la demande.			
Rue de Rome, Bouscat - B.P. 711 - 33071 BORDEAUX CEDEX 05 56 22 62 62 - www.fdc12.chasse-nature.fr - www.chasse-nature-midi-pyrenees.fr/aveyron/			

À LIRE

ORPHÉE, CHIEN DE SANG

Marc BOULET pratique la recherche au sang du grand gibier blessé avec passion et assiduité. Il a fait équipe, pendant une douzaine d'années, avec une chienne labrador, Orphée, aujourd'hui disparue. Entre l'homme et le chien une grande complicité. C'est pour lui rendre hommage qu'il a rassemblé quelques comptes rendus de recherches communes.

Cet ouvrage rappelle les conseils élémentaires pour une bonne recherche et détaille les « commandements » du chasseur après le coup de feu. Parmi lesquels le contrôle du tir et la lecture des indices (poils, sang ; esquilles dos, etc...), le marquage de l'anschuss (lieu du tir) par brisé ou papier toilette. Il conseille évidemment de ne jamais mettre un chien courant sur la piste et de faire appel à un conducteur de chien de sang.



Pour se procurer le livre :
Marc Boulet : 06 84 58 57 90
marc.boulet@wanadoo.fr

CONVENTION DE PARTENARIAT FDC12-DASEN

La réserve de chasse du Causse Comtal s'ouvre aussi aux écoliers aveyronnais



De gauche à droite :

J. C RAMONDENC – Chargé de Communication FDC12
D. ROURE – DASEN Aveyron
M. GOMBERT – Président FDC12
J.P AUTHIER – Trésorier FDC12

Le 3 Décembre 2014, Michel GOMBERT, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron et Dominique ROURE, Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Aveyron ont signé une convention de partenariat au siège de la Fédération des Chasseurs.

Cet évènement, auquel était convié notamment les Maires et Directeurs d'établissements scolaires de La Loubière et de Sébazac Concourès, a ponctué deux années de travaux consacrées à la co-élaboration d'outils pédagogiques sur la découverte de l'Espace Naturel Sensible de la Réserve de Chasse du Causse Comtal. Cette convention vient conforter auprès des enseignants en primaire notamment, les actions en matière de sensibilisation et de découverte de la nature en les découvrant auprès des Techniciens de la Fédération, spécialisés dans les animations scolaires. Elle permet d'encadrer des activités scolaires de découvertes des milieux naturels d'éducation à la citoyenneté, à l'environnement et au développement durable

Pour rappel, la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron travaille depuis 2004 sur une vaste opération d'aménagement du milieu caussenard. Le site qui couvre 400 ha a été aménagé avec l'appui de plusieurs partenaires tous co-financeurs : L'Europe (FEDER), Conseil Régional, Conseil Général, Les maires des Communes de La Loubière et de Sébazac Concourès. La Fédération qui est financeur et porteur du projet.

Le projet d'aménagement de l'Espace Naturel Sensible de la réserve de chasse a été piloté par Karine St Hilaire, Directrice de la Fédération Régionale des Chasseurs Midi-Pyrénées et a été accompagnée dans sa réalisation par de nombreuses associations environnementales. Le site a été adapté pour accueillir le public avec un sentier de découverte de 2,8 km et il rassemble plusieurs composantes : l'écologie, l'économie et le patrimonial dans un espace sécurisé élaboré avec deux conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale.



OBJECTIF DE LA CONVENTION :

Aborder à partir de l'attrait de l'enfant pour les activités de pleine nature, les notions de fonctionnement et de préservation des milieux naturels à travers de multiples compétences transversales et disciplinaires contenues dans les programmes des écoles primaires publiques.

Favoriser, à travers la découverte de différents sites naturels proposés



par la Fédération Départementale des Chasseurs, l'acquisition de compétences, comportements et connaissances, dans le cadre d'une véritable éducation à la citoyenneté et à la protection de notre environnement.

Le livret pédagogique, intitulé « **Carnet de l'explorateur** » sera mis à disposition des enseignants et des élèves afin de partir à la découverte du sentier pédagogique du Causse Comtal avec **Cardabella** qui les guidera tout au long du parcours.

Le livret est consultable par tous sur notre site Internet après inscription.

Afin de permettre aux élèves de travailler en classe sur le thème, 14 fiches pédagogiques complémentaires seront téléchargeables par les enseignants sur notre site Internet dans la rubrique « **découvrir la nature** », où d'autres supports pédagogiques sont également consultables par tous.

<http://www.chasse-nature-midipyrenees.fr/aveyron/>

FERNAND ARRAGON, NOTRE DOYEN, NOUS A QUITTÉ

Le 11 octobre dernier, Fernand ARRAGON, le doyen des chasseurs aveyronnais fêtait ses 100 ans en compagnie de sa famille, de ses nombreux amis, des personnalités de la DDT, du Président, des élus et du personnel de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron.

Toujours ouvert aux autres, d'un enthousiasme qu'il avait su conserver juvénile, Fernand ARRAGON était passionné de pêche, de chasse, de jardinage, tous les jours dans la nature jusqu'à la maudite maladie qui devait l'emporter en quelques jours. Il s'est éteint le 8 juin par une de ces belles journées qu'il mettait à profit pour parcourir les friches.

Tout au long de sa carrière de chasseur, il a beaucoup donné, il a été successivement :

- Secrétaire Général de l'Union Cynégétique de Rodez de 1955 à 1994,
- Président de la Société de pêche et de chasse de Gaillac d'Aveyron de 1967 à 1975,
- Lieutenant de Louveterie de 1974 à 1988,
- Délégué à l'examen du permis de chasser de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de 1988 à 2000,
- Garde particulier et Piégeur depuis 1988,
- Mais aussi ancien dirigeant et supporter de Rodez Aveyron Football.

De nombreuses récompenses sont venues couronner son dévouement, son investissement sans faille :

- Médaille des Lieutenants de Louveterie
- Médaille de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Médaille d'Honneur de la Pisciculture et de l'Environnement
- Médaille des Gardes particuliers et piégeurs



- Médaille d'or de la Fédération des Chasseurs
- A reçu les insignes de Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole en 2008

Au nom de tous les chasseurs aveyronnais, le Président Michel GOMBERT, le Conseil d'Administration, le personnel de la FDC12 présentent leurs plus sincères condoléances à la famille de Fernand ARRAGON.

Lors de la dernière Assemblée Générale, il était, comme tous les ans, regard clair, port d'un jeune homme, il avait un mot gentil pour tous.

Fernand, vous nous manquez déjà.

J. R.

BRÈVES

RENCONTRES ST HUBERT :

Le 26 Septembre 2015 sur le territoire de l'ACCA de St Félix de Lunel.

Pour tout renseignement et inscription s'adresser à la FDC12 :
à Maxime GAUBERT : tél. 06 72 74 11 43 ou par mail : mgaubert@fdchasse12.com



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

9 rue de Rome - BP 711 - 12007 RODEZ Cedex | Tél. 05 65 73 57 20 | E-mail : fdc12@chasseurdefrance.com |
Site : www.chasse-nature-midi-pyrenees.fr/aveyron/

Directeur de Publication : Michel GOMBERT - Tirage : 12500 exemplaires

Conception graphique : Étienne Jammes Graphiste (Luc-la-Primaube) - Impression : Imprimerie du Progrès (Saint-Affrique).

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.